



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Conseil du 21/10/2013



Conseil communal de la Ville de Liège du lundi 21 octobre 2013

Ce lundi 21 octobre 2013, le Conseil communal de la Ville de Liège, réuni à l'Hôtel de Ville, est amené à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016
- Adoption du marché de concession pour le futur parking en ouvrage sous le boulevard d'Avroy
- L'Enseignement de la Ville de Liège en constante progression depuis 5 ans
- Asbl « Liège Sport » : chèques sport 2013
- Le Skatepark du boulevard Kleyer bientôt réaménagé
- De nouvelles illuminations pour les Arcs de Venet et les Serres du Jardin Botanique

Programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016

Dans le cadre de sa mission de coordination de toutes les actions en matière de logement sur le territoire communal, ceci visant à assurer la transversalité et la cohérence des programmes, mais aussi afin d'optimiser les moyens publics mis en œuvre, le Collège propose au prochain Conseil communal d'adopter le Programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016 de la Ville de Liège.

Pour rappel, le Code wallon du logement et de l'habitat durable dans ses articles 187 à 190, définit le rôle de la commune dans la politique du logement. Il prévoit ainsi que chaque commune élabore un programme d'actions en matière de logement en concertation avec les opérateurs et acteurs locaux du logement (le CPAS, les Sociétés d'habitations sociales, le Fonds du Logement des Familles nombreuses, l'Agence immobilière sociale, et diverses associations actives dans le domaine du logement).

Le programme 2014-2016 est le fruit d'un travail de concertation réalisé durant le premier semestre 2013 et dès son approbation par le Conseil, il sera transmis au service Public de Wallonie pour le 31 octobre au plus tard. Pour la bonne réalisation du programme, chaque commune, dont le programme est totalement ou partiellement approuvé, doit disposer d'un Service communal du logement et tenir un inventaire permanent des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

Objectifs

En phase avec le «Projet de Ville pour Liège et ses habitants», le Collège souhaite, à travers ce programme, défendre les objectifs suivants :

- répondre aux besoins en logement (notamment pour familles nombreuses), en agissant prioritairement dans les quartiers les plus dégradés dont les Zones d'Initiatives Privilégiées
- favoriser la mixité sociale
- lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements
- diversifier les types de logement disponibles sur le territoire communal
- améliorer l'efficacité énergétique des logements

Projets logements

20 fiches projets portant sur la réalisation (construction et rénovation) de 199 logements ont été introduites par les différents opérateurs (Maisons : 26, Appartements : 122, Log. Insertion : 11, Résidence service : 20, Community land trust (logements acquisitifs) : 20). Ces fiches concernent les différents quartiers de la

Ville, 40% des logements sont prévus avec 3 chambres ou plus et 30% de ces logements seraient adaptés pour les PMR.

Dans le souci de rénover et de renouveler le parc de logements sociaux existants, notons notamment la construction de logements sociaux Cité des Thiers (10 maisons) et rue Nestor Michel (28 logements en deux phases) par le Logis social de Liège et la construction rue Lavaniste-Voie (Thier à Liège) de 20 logements dans le cadre d'un marché de promotion (partenariat public-privé) par la Maison liégeoise.

Des projets de rénovation urbaine sont également programmés

- dans le centre-ville : Ilot Cathédrale/de Gueldre - marché de promotion relatif à la démolition/rénovation/reconstruction d'une grande surface commerciale et de 20 logements de diverses tailles dont 12 seront acquis par la Ville de Liège au promoteur, et rue Puits en Sock 30 à 34 – création de 5 appartements de 1 et 3 chambres aux étages d'une grande surface commerciale et création d'une cour collective à l'arrière des immeubles après démolitions d'annexes.
- dans le quartier Nord/St Léonard: Quai de Coronmeuse 44 - marché de promotion visant à la construction de 10 appartements dont 5 seront acquis par la Ville de Liège, et rue Vivegnis 217 à 223 – démolition de 3 petites maisons non améliorables et reconstruction de 6 appartements durables permettant de finaliser la requalification de l'îlot.
- dans le quartier Sainte Marguerite : rue Agimont/rue Hocheporte (ZIP-QI SAINTE-MARGUERITE) – création de 6 appartements à haute performance énergétique dans le cadre d'un projet multifonctionnel (commissariat, crèche, école, activités économiques);

Le CPAS créera quant lui un logement d'insertion dans le quartier de Grivegnée.

Projets spécifiques

- construction de 20 logements en résidences services sociales rue Charles Gothier (THIER A LIEGE) par la Maison liégeoise en partenariat avec l'Intercommunale des soins spécialisés de Liège (ISoSL);
- construction de 20 logements acquisitifs rue du Beau Mur – rue Soubre à 4030 GRIVEGNEE dans le cadre de la création d'un Community Land Trust (Fondation CLT Liège) en partenariat avec la Ville de Liège (apport du foncier) et l'asbl APL Les Tournières;
- création de 10 logements d'insertion collectifs dans un immeuble appartenant à la Ville de Liège et création d'espaces communautaires rue Hors Château 11 par Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.



Adoption du marché de concession pour le futur parking en ouvrage sous le boulevard d'Avroy

Le Collège communal propose au Conseil de passer un marché européen de concession relatif à la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un parking souterrain sous le boulevard d'Avroy.

Il s'agit d'offrir à Liège, dans le sillage de l'implantation du tram, un nouvel outil dynamisant l'activité économique. La création de ce parking souterrain permettra également de concrétiser la requalification du boulevard, en cohérence parfaite avec l'important agrandissement du parc d'Avroy vers le centre-ville, initiée par le projet du tram.

En optant pour un marché de concession, la Ville de Liège souhaite bénéficier d'un type de procédure qui a fait ses preuves notamment au niveau des délais d'exécution du projet retenu et de l'expertise en la matière de l'opérateur sélectionné.

Il est également à noter que l'importance de l'investissement à consentir et le délai imparti pour la réalisation du projet de parking justifient pleinement l'option retenue par le Collège. Pour la Ville, le marché comprend par ailleurs un principe de redevance unique et liée au chiffre d'affaires.

Le parking sous le boulevard d'Avroy, une zone revalorisée et une offre de stationnement accrue de 40%.

Au moment où divers futurs aménagements visent à revaloriser l'attractivité du centre-ville notamment par son adaptation aux modes doux et par la création de nouveaux espaces piétonniers (Casquette, Neujean, XX Août), le nombre de places de parking en voirie tend naturellement à diminuer. La localisation du parking Avroy vient à point nommé pour les usagers en provenance des plateaux et non desservis par le tram.

L'usage du parking souterrain permettra également de réserver les places de stationnement sur voirie davantage aux résidents du centre-ville, entre autres par la mise en place de zones de parking riverain.

Tenant compte du fait que l'insertion du tram entraînera la suppression de places de parking sur voirie dans le centre urbain, le marché de concession impose un minimum de 420 places automobiles, lesquelles remplaceront aussi les 300 places actuelles du terre-plein. L'offre de stationnement automobile est donc augmentée de 40%. Il s'agit aussi de créer 30 places pour les motos et 30 places dévolues aux vélos. Le besoin de places PMR est naturellement pris en compte. Le parking disposera aussi de prises pour les voitures électriques, de sanitaires et de 3 accès piétons. Il sera accessible 24h sur 24.

Avec l'imposition d'un taux d'abonnement variant de 10% minimum, l'objectif est clairement de favoriser une occupation tournante au sein du parking et de délester ainsi les voiries du centre-ville de la forte pression du stationnement.

Il faut d'ailleurs noter que l'ouvrage restera accessible durant les diverses manifestations qui animent le boulevard d'Avroy et notamment la foire d'octobre.

Une implantation et des localisations des accès et sorties judicieuses

L'ouvrage s'implante sous l'espace central du boulevard d'Avroy compris entre le boulevard Piercot et l'avenue Maurice Destenay. Les arbres en place seront bien sûr préservés et il n'y aura aucune emprise sous les voiries existantes (sauf, bien sûr, pour les accès/sorties). Le réaménagement du périmètre de surface sera à charge du concessionnaire retenu, avec obligation de considérer le quartier dans lequel s'inscrit l'ouvrage. Il s'agit de concevoir des aménagements résolument contemporains qui témoigneront de créativité et seront à la hauteur du cadre urbain. L'espace public intégrera une liaison cyclo-pédestre.

Afin d'en garantir le bon fonctionnement, le projet de parking prévoit deux entrées et deux sorties et est conçu dans une orientation Nord-Sud.

Un planning en cohésion parfaite avec l'arrivée du tram

Le dossier est présenté au Conseil communal de ce 21 octobre et la désignation du concessionnaire devrait avoir lieu en juillet 2014. En tablant sur une période de 6 mois pour l'introduction du permis d'urbanisme et un délai maximum de 24 mois pour l'exécution des travaux, le parking devrait voir le jour courant 2017, en parfaite cohésion avec le chantier du tram.



L'Enseignement de la Ville de Liège en constante progression depuis 5 ans

Le pouvoir organisateur (PO) de la Ville de Liège compte 76 écoles ou établissements scolaires y compris le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et les cinq catégories de la Haute-Ecole, cela sans tenir compte des multiples implantations supplémentaires. Il gère également un Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) et quatre Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS).

L'évolution en matière de population est constante depuis 2009, enregistrant une progression globale de 8%. Si l'on s'en tient aux chiffres de l'enseignement fondamental, cette progression atteint les 10%. Quant au nombre d'unités de formation dans l'enseignement de promotion sociale, l'évolution est de 12%.

L'enseignement supérieur a vu depuis 2009 sa population grossir de 1000 étudiants. Cependant, l'enseignement secondaire ne connaît pas une évolution aussi favorable, victime de la désaffection des filières techniques et professionnelles qui est un phénomène généralisé en Communauté française. On enregistre par contre une très forte hausse des formations techniques en Promotion sociale. Un nombre trop élevé d'élèves quitte l'enseignement obligatoire sans diplôme qualifiant. Grâce à la Promotion sociale, ils bénéficient d'un enseignement permettant leur remise à niveau.

Depuis 2009, la hausse de la population au niveau fondamental a entraîné une série de dédoublement ou de création d'écoles : Jupille-Bruyères II et Laveu II, Agimont-Waroux et Wandre II. La réouverture de l'école de la Sauvenière a permis de créer une nouvelle filière de pédagogie immersive en allemand. Rappelons en outre que la Ville a également introduit l'apprentissage de l'allemand en 5e et 6e primaires pour les parents qui en font la demande (écoles Agimont, Bressoux-de Gaulle, Jardin Botanique, Laveu I et II, Sart Tilman II et Vieille-Montagne).

L'école fondamentale la plus importante en termes de population est Naniot avec 352 élèves, suivie de Waha avec 322. La progression la plus significative en termes de chiffre absolu est Féttinne-Croix de Guerre (immersion anglaise et pédagogie traditionnelle) avec une avancée de 104 élèves, devançant l'école du Laveu avec 70 élèves.

En proportion, au niveau fondamental, on enregistre les hausses les plus importantes de population à l'école Féttinne-Croix de Guerre et à l'Ecole des Beaux-Arts, nouvelle

implantation maternelle à Sclessin. L'école secondaire la plus importante est l'Athénée Léonie de Waha avec 741 élèves.

L'école de promotion sociale la plus nombreuse est l'Institut de Formation Continuée (IFC). En termes d'unités de formation, les progressions les plus importantes sont enregistrées par l'Institut de Technologie (IT) et l'Institut des Travaux Publics (ITP).

Au niveau de l'enseignement supérieur et en termes d'encadrement, c'est la catégorie pédagogique (Jonfosse) qui est la plus importante. En termes de pourcentage, c'est la catégorie Traduction-Interprétation qui a connu la plus forte augmentation de son nombre d'étudiants. L'École supérieure des Arts (Académie des Beaux-Arts) connaît une augmentation de 12% du nombre de ses étudiants.

N'oublions pas que la Ville de Liège est le seul pouvoir organisateur en Communauté française à proposer les huit types d'enseignement spécialisé, dont le nombre d'élèves est également en hausse.

Au niveau des cours philosophiques, la Ville de Liège organise les six cours reconnus par la Communauté française : morale non confessionnelle, religions catholique, islamique, israélite, orthodoxe et protestante. Le cours de morale non confessionnelle reste le plus suivi.



Asbl «Liège Sport» : chèques sport 2013

En date du 18 juillet 2013, l'Assemblée générale a désigné le conseil d'administration de l'Asbl «Liège Sports». Celui-ci est composé des personnes suivantes :

Les Conseillers communaux : Michel FAWAY, Jean-Paul BONJEAN, Hassan BOUSETTA, Mehmet AYDOGDU, Louis MARAITE, Fabrice DREZE, Marc GILLIS et Guy KRETTELS ainsi que Mesdames Clarisse WAGELMANS et Yvette MATHONET et Messieurs Marc GERARDY, André STEIN, Benoît NIZET, Alain ETIENNE, Thierry DUMONT et Michel LIBIOUL.

La Présidence de l'Asbl est confiée à Michel FAWAY, la Vice-Présidence à André STEIN et le Secrétariat à Marc GILLIS et la Trésorerie à Marc GERARDY.

L'un des objectifs du Collège est de promouvoir l'accès au Sport pour tous et au plus près des lieux de vie des bénéficiaires. Dans cette perspective, l'une des premières actions de l'Asbl a été de maintenir la procédure d'acquisition et de gestion des chèques sport.

Pour rappel, cette initiative permet à des jeunes en difficulté économique de s'affilier dans un club sportif à des conditions avantageuses et de participer également à des stages sportifs durant les congés scolaires.

En 2012, ce sont près de 500 jeunes qui ont pu profiter de cette opportunité. Pour la rentrée sportive 2013, 260 dossiers ont déjà été traités et une centaine de dossiers sont en cours de traitement pour des affiliations dans des clubs sportifs de la Ville de Liège. A cette fin, le Collège propose au Conseil d'octroyer une subvention de 32.000 € à l'Asbl «Liège Sport».

Le règlement relatif à l'octroi de ces chèques sport sont disponibles sur le site de la Ville : <http://www.liege.be/sports/cheques-sport-pour-les-jeunes>



Le Skatepark du boulevard Kleyer bientôt réaménagé



Roland Léonard a présenté au Conseil communal le projet de réaménagement du skatepark du boulevard Kleyer. Depuis sa création en 1978, l'infrastructure rencontre un succès jamais démenti auprès des amateurs de sensations fortes. Sachant que les sites de ce type sont très rares tant en Belgique, où l'on en compte sept, que dans les pays limitrophes, on comprendra l'attachement des passionnés de ces sports pour l'infrastructure liégeoise qui est d'ailleurs régulièrement mentionnée dans la presse spécialisée.

Le Skatepark du boulevard Kleyer se compose d'un skaterun, vaste espace enterré et sinueux en béton adapté aux figures spécifiques et d'une rampe de lancement. C'est cette rampe de lancement en matériaux préfabriqués qui sera démembrée et remplacée.

Avec des dimensions de 10 m sur 15 m, la nouvelle rampe sera réalisée en béton armé. Ce matériau offre de grands avantages au niveau de sa fiabilité et ne nécessite qu'un entretien réduit.

La rampe sera composée de courbures et d'arcs de différents degrés et les bords entre ceux-ci et le plat de repos (en hauteur, sur l'arête de la rampe) seront munis d'un élément circulaire en acier inoxydable afin d'éviter toute usure prématurée de la structure. Un garde-corps est également prévu pour sécuriser la zone de repos supérieure.

Le dispositif sera adapté tant à la pratique du skateboard, que du roller ou du bmx (vélo spécifique permettant l'exécution de figures acrobatiques). Ainsi, dans sa conception, la nouvelle rampe permettra d'exécuter les sauts assez spectaculaires qui sont l'apanage de ces pratiques sportives: «spine transfer», «extension», «ollie», et «canionne», etc... Afin de favoriser la promotion et la bonne pratique de ces sports, la mise en place d'un panneau d'affichage des informations utiles est également prévue.

Ce projet de réaménagement du «Skatepark» a été mené en concertation directe avec des associations locales d'amateurs du genre. C'est d'ailleurs à leur demande qu'en 2012, la Ville avait déjà réalisé de premières interventions en vue de renforcer la convivialité du site. L'éclairage avait ainsi été renforcé par la remise en fonction des luminaires. Le terrain de foot voisin avait été réhabilité et de nouvelles plantations étaient venues agrémenter le lieu. Cet esprit d'échange et de concertation dans l'élaboration du projet est d'autant plus important que le Skatepark, dans le vécu des amateurs, ne se résume pas à une simple infrastructure sportive pour les sports urbains. Il s'agit aussi d'un lieu de proximité, de rencontre et d'échange autour d'une passion commune et fédératrice.

Le budget du marché qui est présenté au Conseil du 21/10 représente un montant de 50.000€ et le début des travaux est attendu pour l'été prochain.



De nouvelles illuminations pour les Arcs de Venet et les Serres du Jardin Botanique

Le Collège propose au Conseil d'approuver le marché de travaux à passer par procédure négociée portant sur l'illumination des quatre Arcs de Bernar Venet (Parc de la Boverie) ainsi que le marché de services portant sur la réalisation d'une mission d'étude pour l'illumination des Serres du Jardin Botanique et de l'Eglise Saint-Denis.

En effet, dans le cadre du Plan Lumière mis en place depuis 2005 à Liège et dont l'objectif est d'utiliser la lumière comme outil de promotion et de valorisation de notre ville en renforçant particulièrement son identité et son image touristique, le Collège souhaite ainsi poursuivre sa politique de mise en valeur des monuments remarquables de Liège.

Illumination des Arcs de Bernar Venet au Parc de la Boverie

Depuis 2006, sur la jetée du Parc de la Boverie à Liège, se dressent majestueusement quatre arcs, sculptures monumentales de Bernar Venet. Artiste français de renommée internationale, celui-ci a installé ses œuvres en acier corten dans de nombreuses villes du monde entier.

L'intégration de ces quatre arcs dans l'un des sites liégeois les plus remarquables par ses qualités culturelles, touristiques et de détente, constitue un enrichissement indéniable du patrimoine d'art public de la Ville de Liège.

Les arcs trônent en figure de proue de la cité ardente pour souhaiter la bienvenue à qui arrive par la voie d'eau. Ils s'offrent à la vue des nombreux promeneurs qui traversent la passerelle Mativa pour se rendre au parc de la Boverie, ainsi que de ceux qui empruntent le RaVel.

Leur situation les rend aussi très visibles depuis le pont de Fragnée et les quais de Meuse, qui font actuellement l'objet de grands travaux de transformations menés par le Service Public de Wallonie.

L'esplanade des Guillemins, face à la gare, également en travaux, se prolongera dans un avenir très proche par la future passerelle cyclo-pédestre qui enjambera la Meuse vers le parc de la Boverie et permettra également de nouvelles circulations cyclistes et piétonnes.

À ces nombreux chantiers périphériques au parc s'ajoutent la rénovation de la tour cybernétique de Nicolas Schöffers, le classement et la prochaine rénovation de la passerelle Mativa, la transformation du musée d'art moderne et contemporain (MAMAC) en centre international d'art et de culture (CIAC). Cet écrin de verdure déjà très visité qu'est le Parc de la Boverie est donc appelé à devenir un axe de développement touristique et culturel majeur à Liège.

Les Arcs de Venet y sont installés au milieu des eaux, sur la pointe qui sépare la Meuse et la Dérivation sont donc loin de toute source d'éclairage public, et dès lors invisibles dès la tombée de la nuit.

Il convient donc de les mettre en évidence par un éclairage adapté tant à leur situation, notamment parce qu'ils sont implantés en zone inondable, qu'à leur nature même. L'illumination des arcs non seulement soulignerait leurs formes et leur beauté, mais attirera d'autant plus l'attention qu'ils sont situés au milieu d'une large zone sombre.

Dès les heures vespérales, le jet d'eau triomphant s'illuminera vers le ciel, et les Arcs de Venet se draperont d'un chaleureux halo de lumière, bercés par leur reflet aquatique, dans une ambiance de mystère et de magie afférente à la situation exceptionnelle du lieu.

La Ville de Liège prévoit donc l'acquisition et le placement d'un système d'éclairage pour l'illumination des quatre arcs. Celui-ci a été estimé à la somme de 54.587,11 € TVAC.

Ces travaux pouvant être subsidiés par le SPW, service «Attraction et Infrastructures touristiques» du Commissariat général au Tourisme, à raison de 60 %, le Collège propose donc au Conseil de solliciter ces subsides, soit la somme de 32.752,26 € TVAC.

Etude relative à l'illumination des serres du Jardin Botanique

Les serres du Jardin botanique, témoin exceptionnel de l'architecture de verre et de fer du XIXe siècle à Liège, sont liées à l'aménagement du jardin botanique.

A partir de 1835, le Professeur Charles MORREN, chargé de la gestion du jardin accroît rapidement les collections en serres et en plein air. Les serres, imaginées par l'architecte Jules-Etienne REMONT, sont disposées sur deux niveaux. Elles ont pour modèle les nouvelles serres du Jardin des Plantes de Paris. Les premières plantations et la construction des serres commencent en 1841, mais le tout ne sera inauguré qu'en 1883.

En 1944, une bombe endommage partiellement le site et en particulier les serres. En 1954, seules les serres basses sont reconstruites tout en respectant leur architecture d'origine. En 1961, une partie des collections du jardin botanique est transférée au Sart-Tilman. Le parc est cédé à la Ville et classé comme site dès 1975. Les serres, quant à elles, sont classées en 1994. Des restaurations s'imposant, les premiers travaux sont menés à partir de 1997 par l'Université avec le financement de la Région wallonne et du Feder.

L'Université de Liège ne gèrera plus les serres à partir du premier janvier 2014.

Les illuminer permettra de mettre en avant cette architecture exceptionnelle et d'apporter un éclairage rassurant de qualité pour l'ensemble du jardin botanique

Cette mission d'étude est «jumelée» avec celle portant sur l'illumination de l'Eglise Saint-Denis. Le plafond des honoraires est fixé à 30.000 € TVAC. Il sera demandé à l'auteur de projet de s'approcher au maximum d'une proportion de 80 %

pour la Collégiale Saint-Denis et de 20 % pour les Serres du Jardin botanique.

